

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 5

Artikel: 1re Conférence de la protection de la population à Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE PLATE-FORME D'INFORMATION ET DE COORDINATION

1^{re} Conférence de la protection de la population à Fribourg

OFPP. La première Conférence de la protection de la population se tiendra à Fribourg les 11 et 12 novembre prochains. Près de 130 responsables et experts du domaine aux plans fédéral et cantonal y prendront part. Cette conférence vise à optimiser la coordination à la fois entre les partenaires du système coordonné de protection de la population et entre la Confédération et les cantons.

La Conférence de la protection de la population (CPP) jouera désormais le rôle de plate-forme d'information et de coordination pour tous les services spécialisés et institutions qui œuvrent en faveur de la protection de la population, que ce soit à l'échelon de la Confédération ou des cantons. Elle concrétise ainsi l'une des idées maîtresses de la réforme en contribuant à développer et structurer le système coordonné de la protection de la population.

Un système coordonné en plein développement

La CPP, qui aura lieu une fois par an, a pour objectif d'institutionnaliser l'information mutuelle, la coordination et la collaboration entre les différents acteurs. Il s'agit, d'une part, d'appliquer la nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi, art. 7: Collaboration de la Confédération et des cantons) et, d'autre part, de créer un instrument commun pour gérer la protection de la population sur le plan national. Elle vient s'ajouter aux différentes plateformes thématiques des organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, santé publique, protection civile) mais ne s'y substitue pas.

La coopération renforcée sur la base de cette nouvelle plate-forme offre l'avantage de pouvoir aborder la protection de la population et la gestion des risques en général d'une manière globale. Une approche aussi large que possible, qui s'impose lorsqu'il s'agit de la gestion d'événements dommageables à l'échelle suprarégionale ou nationale, tels que tremblements de terre, épidémies, situations de contamination radioactive ou encore attaques terroristes utilisant des armes de destruction massive.

Un large éventail de participants

La Conférence de protection de la population réunira des représentants des principaux domaines concernés. Les délégations cantonales de quatre à cinq membres comprendront les chefs des états-majors cantonaux de conduite (EMCC), les chefs des organes cantonaux de coordination de l'aide en cas de catastrophe et des secours urgents,



Fribourg, le pont du milieu.

PHOTO: FRIBOURG TOURISME

ainsi que des représentants des moyens de première intervention (police, sapeurs-pompiers, santé publique) et de la protection civile. S'y ajouteront les secrétaires des quatre conférences gouvernementales concernées au premier chef par la protection de la population (santé, justice et police, service du feu, affaires militaires et protection civile). Y participeront également les responsables des domaines coordonnés suivants: télématique, protection ABC, Service sanitaire coordonné, circulation et transports, approvisionnement économique du pays, météo et avalanches. Enfin, l'Office fédéral de la protection de la population, en sa qualité d'organe de coordination à l'échelon fédéral et d'organisateur de la conférence, sera représenté par les membres de la direction et divers spécialistes.

Des thèmes variés

La première Conférence de la protection de la population donnera un aperçu de la mise en œuvre actuelle de la protection de la population et des principaux projets en cours, grâce à la présence de spécialistes renommés, suisses et étrangers. La conférence préalable des chefs EMCC traitera de la conduite, et notamment de l'exercice stratégique de conduite qui aura lieu l'année prochaine sur le thème «Epidémie en Suisse».

La conférence principale débutera quant à elle par diverses informations des organisations partenaires. Elles porteront par exemple sur le système coordonné de sécurité intérieure de la Suisse, les nouvelles structures des sapeurs-pompiers au plan suisse ou encore la réorganisation de l'aide en cas de catastrophe de l'armée.

Le deuxième jour, différents projets nationaux seront à l'ordre du jour. Au programme notamment: l'Académie suisse intégrée de médecine militaire et de catastrophe, le réseau radio national de sécurité Polycorn ou

encore le projet «Protection ABC nationale». Différents exposés traiteront en outre de la collaboration entre la Confédération et les cantons en matière d'information lors de situations de crise, avec notamment comme sujets principaux la présentation électronique de la situation (Centrale nationale d'alarme) et les avis d'intempéries (MétéoSuisse). Par ailleurs, la conférence donnera aux participants un aperçu du travail du Centre opérationnel de gestion interministérielle de crise (COGIC), le centre français d'information en situation de crise.

La protection des biens culturels à l'honneur

A l'occasion du cinquantenaire de la Convention de La Haye, la première CPP mettra l'accent sur la protection des biens culturels. Comme points forts, les contributions d'experts étrangers de renom. Un premier compte rendu mettra en lumière la protection des biens culturels en Irak, pays dévasté par la guerre, en vue de sensibiliser les participants à cette problématique. Un second donnera des exemples concrets de protection des biens culturels dans le cas d'un tremblement de terre en Italie. Il sera suivi d'une information sur le risque de tremblements de terre en Suisse.

La partie officielle de la conférence aura lieu le premier jour, à l'Hôtel de Ville de Fribourg, en présence du conseiller fédéral Samuel Schmid. Le gouvernement fribourgeois, les conseillers d'Etat Ernst Hasler (AG) et Stefan Engler (GR), nouveaux présidents respectifs de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile et de la Conférence gouvernementale pour la coordination des services du feu, ainsi que le conseiller national Walter Donzé, s'adresseront à cette occasion aux quelque 130 participants. □